

ZEN ASSOCIATION

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Zen Association regroupe des produits et services sélectionnés par LCL pour faciliter la gestion du compte de votre association.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Vous allégez la tarification des principaux frais de fonctionnement du compte de votre association.
- La cotisation mensuelle de Zen Association intègre :
 - ➔ une exonération de la commission de mouvement jusqu'à 10 000 € par mois,
 - ➔ un taux privilégié sur votre facilité de caisse,
 - ➔ l'Assurance⁽¹⁾ Moyens de Paiement Professionnels pour vous protéger contre les fraudes et les pertes liées à l'utilisation de vos moyens de paiement détenus chez LCL ou dans d'autres banques,
 - ➔ l'offre **LCL.fr > Professionnels**, pour la consultation des comptes sur internet, les virements entre comptes ouverts chez LCL, la commande de chèques, l'édition de RIB,
- LCL vous accorde des réductions sur d'autres produits et services.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- En tant que responsable de l'association, vous prenez rendez-vous avec votre conseiller LCL pour signer l'offre.
- Vous pouvez **choisir d'autres services en complément**, avec une réduction de 20 % :
 - ➔ la carte bancaire **Visa Business**,
 - ➔ la carte bancaire **Gold Business** pour des paiements et retraits importants assortis de services d'assurance et assistance,
 - ➔ les options de **gestion de vos comptes** professionnels et personnels sur internet avec www.LCL.fr > Professionnels,
 - ➔ le suivi des mouvements de votre compte sur votre téléphone avec LCL Avertis Pro.
- Vous pouvez adhérer à la **Multirisque Association⁽²⁾**, assurance spécifique pour les associations intégrant une responsabilité civile élargie, les dommages aux biens mobiliers et la souscription possible à des options.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Financièrement, est-ce plus avantageux que de souscrire les produits séparément ?

Oui, parce que cette offre vous permet de bénéficier de réductions sur les différents services.

À quoi correspond le forfait sur les commissions ?

Dans un souci de clarté et de simplicité, nous avons intégré dans l'offre les principales commissions liées au fonctionnement du compte :

- Tenue du compte,
- Mouvement (dans la limite d'un total de mouvements débiteurs mensuels de 10 000 €).

Que devrais-je payer en plus de l'abonnement ?

Vous aurez à régler :

- les produits et services souscrits en option, à tarif préférentiel,
- la commission de mouvement, sur la partie des mouvements mensuels débiteurs (en valeur) excédant 10 000 €,
- les intérêts débiteurs, à taux préférentiel, selon l'utilisation de la facilité de caisse,
- la commission sur le plus fort découvert.

Les tarifs sont repris dans le « Guide tarifaire des principales opérations clientèle des professionnels et des petites entreprises ».

Est-ce que je peux faire évoluer la formule ?

Oui, vous pouvez, quand vous le souhaitez, faire évoluer l'offre Zen Association en fonction des changements de votre situation. N'hésitez pas alors à contacter votre conseiller professionnel LCL.

